

REFLEXION SUR LA POLITIQUE AGRICOLE CONGOLAISE

Par Lydie Masika Kasonia

A. De l'apport des partenaires au développement dans l'élaboration d'une politique agricole pour la RDC

L'apport des partenaires au développement dans l'élaboration d'une politique agricole est d'une importance capitale. L'agriculture est la base fondamentale du développement de la RDC. Elle nécessite un accompagnement minutieux pour sa promotion. C'est pourquoi il faut une politique agricole élaborée avec la participation de toutes les parties prenantes en vue d'asseoir une agriculture qui soutient le développement. Cette agriculture sera le moteur du développement des autres secteurs économiques notamment l'industrie et la commercialisation pour fournir suffisamment d'emplois ; mais à l'heure actuelle elle occupe une grande partie de la population sans influencer significativement les paramètres macro économiques. Cette situation interpelle toute conscience enfin qu'un changement positif soit provoqué et soutenu pour permettre le déclenchement d'une nouvelle ère qui prend en compte la diversité et considère les apports de tout un chacun comme une potentialité à transformer en richesse. Il faut forcément impliquer toutes les forces et énergies dans une politique qui se voudra équilibrée et encourageant les innovations. Les partenaires au développement accompagneront la formulation et la mise en place de plan de développement décentralisé et selon la constitution.

Ainsi leur apport consistera notamment en :

1. présenter les expériences diverses sur l'accompagnement des organisations paysannes, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités et à la conception des stratégies adaptées pour améliorer la productivité.
2. mener les études préalables sur la situation démographique, les aspects fonciers et pédologiques, climat, environnement politique et économique, gestion du patrimoine familial qui tient compte du genre et de la jeunesse, pour l'accompagnement des filières présentant les avantages comparatifs décisifs dans un territoire donné.
3. accompagner la sécurisation foncières des exploitants agricoles ; cadastre foncier, commission foncières locales,...
4. encadrer le développement à la base en partant des secteurs et territoires pour promouvoir les cultures vivrières au premier rang desquelles le manioc, mais aussi les cultures de rente (café, cacao, palmier à huile), une pêche responsable, un élevage qui permet de constituer un capital.
5. aider à la réhabilitation des infrastructures routières et déterminer les meilleures modalités de leur entretien durable ;
6. Accompagner le refinancement du secteur agricole, par ressources propres, micro crédit,...
7. lutter contre l'exode rural par l'encadrement et la formation des jeunes ; la promotion de la femme pour la position qui lui revient dans la société

8. disponibiliser les ressources financières et matérielles pour accélérer le processus en vue d'impliquer toutes les parties prenantes (la société civile : exploitants agricoles et les autres investisseurs du domaine ainsi que l'administration) en soutenant des activités en territoires définies par toutes les parties prenantes, soit les plans d'action en territoire et supervisé par les CARG.

B De l'accès à la terre en RDC

L'accès à la terre en RD CONGO est une des questions à la une. En effet le problème se pose en terme de gestion c'est-à-dire la propriété et de responsabilité dans l'octroi du pouvoir de jouissance. Le dualisme se vit dans le régime foncier avec d'une part la responsabilité coutumière et d'autre part administrative.

La gestion coutumière de la terre dans l'oralité rend le cadre très complexe et favorise la manipulation des parties contractuelles et la cupidité de l'une ou l'autre partie qui peut vendre la terre sans que toutes s'y accordent et cela engendre des conflits entre les chefs terriens et l'exploitant.

Le cadre législatif aussi complexe, les services cadastraux et les tribunaux très coûteux et longues procédures d'enregistrement ne facilitent pas l'accès aux producteurs agricoles locuteurs.

La pression démographique et les mouvements des populations viennent aggraver la situation dans la partie Est du pays suite aux guerres successives qu'ont connus les pays des Grands – Lacs, la RDC étant le pays ayant présenté des possibilités pour accueillir les réfugiés et leur permettre des conditions de vie décentes, celles ci est entrain de subir les conséquences qui se soldent par une guerre.

Dans les zones minières et d'exploitation du bois, les intérêts des agriculteurs sont mis en jeu par le fait que ces autres exploitants sont couverts par le code minier, code forestier et les licences d'exploitation, des titres qui accordent peu ou pas d'intérêts aux problèmes des agriculteurs rencontrés dans le périmètre ou carré minier ou de bois précieux.

Dans d'autres endroits les pygmées s'intéressent de plus en plus à l'agriculture étant donné que leur milieu écologique est entrain d'être détruit par les différentes catégories d'usagers des terres. Leurs réclamations et revendications doivent être prises en compte dans la gestion des conflits fonciers. Il est essentiel de rétablir leurs droits dans les écosystèmes forestiers pour leur faciliter la vie et protéger cette catégorie de la population menacée.

Des conflits sont devenus permanents dans les localités riveraines des parcs nationaux suite à la pression démographique et la faible productivité des lacs envoisinant.

D'autre part, il n'existe pas de plan d'aménagement de territoire. Ce qui crée des confusions dans les compétences des gestionnaires.

Eu égard à ce qui précède, la société civile a tenté d'agir dans les limites de ses compétences et des moyens humains, matériels et financiers dont elle dispose mais ses efforts n'ont pas suffi étant donné que le problème très institutionnel, nécessite aussi des solutions qui engagent l'Etat. Des actions de reconciliation, de sensibilisation de la population sur la loi foncière congolaise et la gestion coutumière des terres en certains endroits, les tentatives de

glissement de la population par les églises et la décision individuelle des producteurs, l'entreprise des activités économiques non agricoles sont autant tentatives de solutions pas forcément durables. L'adoption du Code agricole par le Gouvernement en Septembre 2009, permet d'espérer la mise en place de comités fonciers provinciaux qui prennent en compte les réalités de chaque province, et l'adoption application de chartes foncières locales.

Quelques alternatives :

* revisiter la loi foncière congolaise et élaborer des édits pour une sécurisation des producteurs.

* mettre en place une politique agraire tenant compte de la dimension culturelle et coutumière et la protection des communautés locales.

* accélérer le processus d'élaboration des chartes foncières locales ; installer les commissions foncières provinciales et locales, pour équilibrer les rôles du pouvoir coutumier et de l'Etat, dans la gestion des terres, afin d'éviter l'acquisition illégale des titres fonciers,

Etablir une reconnaissance juridique d'un contrat d'exploitation signé entre le terrien et le producteur dans les limites lui reconnues.

* révision des limites des aires protégées et des divers codes forestier, minier et code agricole pour une harmonisation des textes dans le respect des intérêts des uns et des autres.

* développer le secteur industriel et les autres activités para- agricoles comme l'élevage en stabulation, la pêche, la pisciculture, l'apiculture, et l'artisanat pour l'absorption d'une fraction de la population dans ces activités et dégonfler ainsi l'agriculture.

* développer des programmes d'intensification agricole favorisant l'exploitation des superficies réduites.

C. De la modernisation de l'agriculture congolaise

L'agriculture congolaise telle que menée actuellement est un héritage de la tradition. Basée sur une très faible planification ; elle servait avant tout à l'autoconsommation étant donné que les besoins vitaux étaient encore limités et l'influence du modernisme ne se manifestait pas encore. A l'époque la natalité était encore faible, scolarité des enfants non préoccupante, sans opérations d'échanges économiques avec l'étranger,

L'agriculture étant reconnue depuis comme un secteur économique sur lequel repose le développement, elle nécessite d'être soutenue et modernisée pour qu'elle contribue au revenu national.

- Le renforcement et l'encadrement des filières avec une identification des producteurs par spéculation et superficies cultivées, sont nécessaires pour que les activités agricoles soient menées en toute conscience pour une rentabilité évidente. Le secteur agricole regorge des ressources humaines qui fournissent un volume de travail insuffisant avec une faible production.
- Des objectifs clairs à suivre avec des indicateurs précis en ce qui concerne l'augmentation des superficies emblavées, l'augmentation des rendements agricoles ;

l'augmentation de la plus value des production, par la transformation, le stockage, le conditionnement

- La mécanisation agricole, la facilitation du financement, l'organisation des marchés locaux et l'élimination des tracasseries liées à l'exportation sont autant des pistes d'amélioration

Pour moderniser l'agriculture, il faut faire d'elle une activité intéressante c'est-à-dire rémunératrice.

Pour cela il est nécessaire de réaliser ce qui suit :

* faire un état des lieux de l'agriculture dans chaque province pour identifier les besoins d'accompagnement selon les réalités contextuelles de chaque milieu. Une identification des structures paysannes est aussi importante pour une planification selon les avantages comparatifs dans les différents territoires et secteurs selon leurs atouts ; consolidés en plans provinciaux

* une cartographie participative permettant une meilleure répartition des terres (zonage agricole) par entité de base, accompagnée d'une cartographie précise des actions des partenaires techniques et financiers

* investir dans le secteur agricole selon ses besoins et faire une planification axée sur les résultats..

*Renforcement des capacités institutionnelles et économiques des structures étatiques et celles de la société civiles impliquées dans l'accompagnement agricole.

* le soutien a la bonne gouvernance qui permette une collaboration étroite entre l'Etat et les producteurs a l'instar des CARG qui viennent d'être installés, la protection de l'environnement, amélioration de l'accès aux marche et organisation des filières par spéculation en cours (filières café- cacao). Une bonne collaboration, un partenariat entre les agriculteurs et les universités pour la recherche et l'accompagnement technique peut être fructueuse. Une recherche agronomique dont les objectifs sont déterminés par les organisations paysannes

*Formation technique des producteurs dans des centres spécialisés au niveau des collectivités et groupements, des formations pratiques de type école aux champs qui répondent aux besoins techniques des producteurs et favorisant l'accroissement de la production dans des conditions écologiques.

* création des champs écoles dans l'optique de la production et non de démonstration. Ces centres seront dotes des outils appropriés pour l'intensification agricole.

* intégration des sujets agricoles dans les formations scolaires pour susciter chez les enfants l'intérêt d'entreprendre dans l'agriculture, promouvoir des projets agricoles dans les écoles, revoir les contenus de cours, former à l'entreprenariat

*organiser l'approvisionnement en intrants agricoles de qualité et faciliter l'accessibilité par les producteurs au matériel adapté et allégeant leur travail.

*Organiser les filières vers les marchés cibles, le transport des produits, l'amélioration des systèmes de conditionnement et transformation des produits agricoles.

*promouvoir les pratiques d'une agriculture respectueuse de l'environnement pour sa rentabilité et sa durabilité et compte tenu de l'enjeu du réchauffement climatique qui se précise (agroforesterie).

D. Des opportunités de financement de l'agriculture en RDC

Les apports des organismes d'aide au développement doivent accompagner les producteurs pour un développement durable, il faut convertir le mandat des humanitaires pour un développement durable. Les humanitaires inhibent les capacités entrepreneuriales des populations actives et démunies*. La RDC dispose d'atouts éco climatiques et pédologiques sans équivalent en Afrique.

1. prendre des initiatives pour disponibiliser les capitaux :

* Taxes sur les exportations des produits agricoles et la commercialisation interne

* taxes spéciales dans les entités territoriales décentralisées pour la promotion de l'agriculture (loi organique NO 08/016 du 7 octobre 2008 portant fonctionnement des ETD)

* création des banques de développement

*Tontines et caisses villageoises qui permettent de créer une cohésion entre la population d'une contrée et la focalisation sur leurs activités économiques

*coopératives financières a vocation agricoles

* fonds de promotion de l'agriculture par le gouvernement et prévus par le code.

2. améliorer la productivité de l'agriculture en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux femmes agricultrices.

* accès aux marchés internationaux avec une stabilité des prix qui puissent favoriser les investissements.

* Les milieux ruraux étant les lieux de conservation des ressources naturelles et du patrimoine culturelle, il y a lieu de développer des activités touristiques (agro et éco tourisme) qui peuvent rapporter à l'agriculture dans la mesure où les services étatiques maîtrisent désormais le problème des tracasseries.

La bonne gouvernance est l'une des conditions pour financer l'agriculture. Les tracasseries multiples connues dans le secteur agricole dans toute la chaîne des valeurs est un facteur important dans le sous développement et dans un contexte d'impunité, ceci ne fait que renforcer le manque de collaboration qui existe entre les institutions et la population civile. si l'accès à la terre est réglementée, la production accompagnée du semis à la récolte jusqu'à la commercialisation, les producteurs ne peuvent résister de payer leurs impôts et à la rétribution l'agriculture en profite.

E .De l'encadrement de la jeunesse en milieu rural, en RDC

1. dans le secteur agricole

L'encadrement des jeunes dans le secteur agricole est une des pistes qui peuvent aider le pays à sortir de la crise alimentaire. Les jeunes disposent d'atouts indéniables ; comme la force physique, le goût de l'argent dans leurs activités, les capacités d'apprentissage, la volonté de présenter un travail bien soigné, le besoin de faire la différence dans les initiatives... Les projets d'encadrement agricoles dans les écoles suscitent de l'engouement de la part des jeunes et doivent être encouragés, comme les activités agricoles de colonies de vacances en vue de payer le minerval (Idiofa,...)

L'agriculture devient de plus en plus modernisée avec la mécanisation et le pays s'ouvre progressivement aux pays étrangers avec beaucoup de possibilités d'échanges commerciaux avec des productions plus diversifiées, chose qui intéresse les jeunes et leur procurant un revenu.

Une session réalisée avec eux au Nord Kivu pour identifier les activités qui les intéressent a conduit aux choix des activités ci-dessous définies :

*L'élevage du petit bétail, les cultures maraîchères, la pêche et pisciculture, l'apiculture,

*la transformation et la commercialisation des produits agricoles. L'installation des unités de transformation des produits agricoles attire les jeunes à se mettre au travail et participer ainsi à la formation du revenu. Un encadrement des jeunes dans ses activités avec un accompagnement technique et matériel a été fructueux.

Les jeunes préfèrent les activités qui rapportent rapidement.

2. le développement des activités artisanales :

Le milieu rural est dépourvu de beaucoup de choses et représente un marché potentiel important ; le développement des activités artisanales (et l'organisation du marché de ces produits) peuvent être encouragées pour absorber une portion des jeunes dans ces activités et lutter ainsi contre l'oisiveté et la pauvreté en milieu rural. Les activités ayant trait à l'amélioration de l'habitat, l'alphabétisation fonctionnelle, la menuiserie, des activités de couture, de fabrication des objets d'art, la forge, la tannerie et maroquinerie, la mécanique... sont tant d'activités et services que les jeunes peuvent entreprendre, et que la population rurale (et urbaine) peut consommer pour son bien être.

3. la création d'une structure faîtière multidimensionnelle des jeunes pour un renforcement des capacités à tous les niveaux. Des comités « jeunes » encadrés par les organisations paysannes dans tous les secteurs.

F De la prise en compte la dimension genre dans la politique agricole de la RDC.

La prise en compte de l'approche genre dans la politique agricole repose sur 3 dimensions principales pour **un changement profond et une transformation dans les normes et les pratiques** qui gèrent la société congolaise tout entière étant donnée que notre façon de penser et d'agir les hommes envers les femmes et vice versa n'a pas accordé d'intérêt sur les valeurs

de l'égalité des chances et de l'équité pour un développement durable. Partout les femmes ont été discriminées d'une façon ou d'une autre et on ne lui reconnaît pas une considération égale à celle de son homologue masculin ni sa participation dans les activités de développement au sein du ménage comme dans toute la communauté en tant que mère qui donne la vie aux hommes et aux femmes, comme épouse et conseillère de son mari, en tant que citoyenne du pays ayant des droits et des devoirs envers son pays. Elle est une actrice importante qui nécessite d'être soutenue dans ses initiatives et assainir ses conditions de travail pour qu'elle produise mieux et bénéficie des résultats de son travail

Les femmes étant une catégorie majoritaire dans la population (plus ou moins 52 %), celles – ci ont une force de frappe dans les initiatives de développement et il est difficile de mener des activités sans tenir compte de leurs besoins et de leur participation

La RDC étant en phase de réforme ou restructuration, tous les décideurs sont appelés à saisir cette opportunité pour réorienter les politiques dans le sens du respect du contenu de notre constitution qui soutient tant la parité et la non discrimination. L'intégration de l'approche genre étant un processus tient compte des dimensions ci – après :

A. la dimension technique : l'attention est prêtée à la planification, aux mesures d'application d'une politique ou d'une loi, à la composition de la structure de l'exécutif d'une institution, dans l'allocation des ressources (accès à la terre, formation, outils matériels, financement, expertise...). Notre politique agricole doit examiner les problèmes des producteurs sous ces aspects et identifier les problèmes spécifiques des femmes et de leurs organisations qui peuvent constituer un obstacle dans leur participation aux décisions techniques et l'accès aux programmes agricoles. Le suivi et l'évaluation des activités prévues doit montrer que les producteurs et productrices ont bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

b. la dimension politique : notre politique genre doit tenir compte des lois en vigueur dans notre pays notamment en rapport avec la constitution qui reconnaît l'égalité des droits économiques, politiques et sociaux et culturelle à tous les congolais et faisant partis des groupes régionaux, les accords pour la promotion et la protection des droits des femmes doivent être pris en compte. Le ministère du genre doit participer ou être consultée sur cette question pour orienter l'équipe rédactrice sur la vision qu'il a pour promouvoir le genre dans l'agriculture et les femmes paysannes en particulier. Les décisions politiques agricoles doivent être concertées en y associant les hommes et les femmes. Le renforcement du leadership féminin dans ce domaine doit être prévu pour renforcer les capacités des femmes dans la prise des décisions après les avoir formées sur les orientations agricoles.

La dimension culturelle revient à vulgariser la politique agricole auprès des acteurs hommes et femmes pour susciter leur participation à la concrétisation de la vision du gouvernement dans le secteur agricole. Il faut mettre en place un système d'information sur les activités agricoles tout en montrant la nécessité **d'une bonne coopération entre les agriculteurs hommes et femmes, en évitant les pratiques discriminatoires** ; pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs et agricultrices et lutter efficacement contre la faim et la pauvreté dans le pays qui caractérisent la population congolaise et un problème qui nous concerne tous. Les femmes n'ont pas bénéficié d'un encadrement adéquat pour leur faciliter la tâche et pourtant même dans ces conditions très difficiles elles contribuent au développement agricoles (participation des femmes à plus de 60% dans la production vivrière)

- L'accès à la terre pour les femmes doit être réglementé de façon particulière.
- l'accès à la formation et information technique, elles ont une très faible expertise dans leurs opérations agricoles sur toute la chaîne.
- l'accès aux intrants de qualité : matériel, semence, outils de transformation,...
- L'accès au financement agricole, alors que les maisons financières exigent une garantie, les femmes n'ont pas de propriété dans leurs familles et ménages
- le transport des produits se faisant au dos ou sur la tête, par manque d'argent pour la location des services de transport et inaptitude à manipuler certains engins qui peuvent leur faciliter ce travail (traction attelée ;...).
- la non maîtrise du circuit de commercialisation, celles-ci tombent facilement dans les mailles de la longue chaîne des intermédiaires au point que parfois la récolte est vendue au champ à un prix dérisoire.
- la faible décision sur les ressources du ménage. Ceci résulte du régime de gestion des biens qui même si diversifié ne reconnaît qu'à l'homme la décision définitive quelque soit le régime choisi.
- l'analphabétisme notoire plus accru chez les femmes paysannes préparées seulement pour le mariage et le travail agricole qui dans la tradition n'exigeait pas un niveau d'instruction. Cela renforce leur faible leadership.

Ainsi il convient de réaliser ce qui suit :

- faire un diagnostic sur la situation des femmes dans l'agriculture et élaborer un plan stratégique spécifique pour leur accompagnement
- Examiner les politiques pour vérifier la prise en compte des aspects genre dans leur élaboration.
- renforcer la capacité des femmes d'influencer dans les politiques et la gestion du secteur agricole.
- informer les femmes sur les grandes orientations de l'agriculture pour une prise de connaissance et leur implication dans la relance de l'agriculture en RDC
- amener la participation des femmes dans les structures décisionnelles à tous les niveaux, et notamment au sein du conseil agricole rural de gestion (40% de femmes, des femmes dirigeantes).
- appuyer les organisations des femmes paysannes dans leurs activités et renforcer leur expertise : dans la production, le traitement et la commercialisation des produits agricoles tout en prévoyant des rôles spécifiques qu'elles peuvent jouer en tant que femmes n'ayant pas encore les mêmes chances que les hommes.

- Une consultation permanente des services spécialisés de la promotion du genre dans l'exécution du programme agricole peut faciliter l'évaluation pour une amélioration.
- une bonne volonté politique est déterminante pour réussir.

Fait à Butembo, le 08/09/2009

La consultante

Lydie Masika KASONIA